

(<http://www.criaw-icref.ca>)



Accueil > La violence faite aux femmes et aux jeunes filles

La violence faite aux femmes et aux jeunes filles

Édition 2002

Ce feuillet a été rédigé par Marika Morris. Traduction : Denise Veilleux.

Qu'est-ce que la violence faite aux femmes?

La violence peut être physique (coups de poings, coups de pieds, étranglement, coups de couteau, mutilation, destruction d'habiletés fonctionnelles, meurtre, etc.), sexuelle (viol, attouchements ou actes de nature sexuelle non désirés, prostitution sous contrainte, etc.), verbale/psychologique (menaces de blesser les enfants, destruction de photographies ou de vêtements préférés, insultes répétées dans le but d'abaisser et d'éroder l'estime de soi, séparation forcée des amis et des parents, menaces de nouvelles violences et de déportation si la femme tente de partir, etc.), harcèlement avec menace (attention omniprésente et non désirée, filature et espionnage, contrôle du courrier et des conversations, etc.), financière (priver une femme de son salaire ou d'autres revenus, limiter ou interdire son accès aux revenus familiaux, etc.) et elle peut comprendre d'autres formes de contrôle ou d'abus de pouvoir. La violence faite aux femmes vise le contrôle et la contrainte des femmes. C'est un grave problème, au Canada et ailleurs dans le monde, qui inclut également les mutilations sexuelles féminines, les mariages d'enfants, les meurtres liés à la dot, les meurtres d'honneur, l'infanticide des filles et la traite des femmes. Les viols de groupe et la réduction des femmes en esclavage font également partie des instruments de guerre et de génocide.

- La moitié des femmes canadiennes ont survécu à au moins un incident de violence physique ou sexuelle.[1]
- Plus d'un quart (29 %) des femmes canadiennes ont été agressées par un conjoint.[2] Quarante-cinq pour cent des femmes agressées par un partenaire masculin ont subi des blessures physiques. Ces blessures incluaient des contusions, des coupures, des écorchures, des brûlures, des os fracturés, des fêlures, des [3]
- Au Canada, quatre sur cinq des personnes assassinées par leur conjoint sont des femmes tuées par des hommes.[4] En 1998, 67 femmes ont été assassinées au pays par un conjoint ou un ex-conjoint, un amoureux ou un ex-amoureux. Nous parlons donc d'une à deux femmes par semaine. Dans 6 sur 10 des meurtres de conjointes, la police avait déjà été avertie du caractère violent de la relation.[5]
- Au sein de la famille, les filles sont agressées plus souvent que les garçons. Quatre sur cinq (79 %) des victimes d'agressions sexuelles intrafamiliales sont des filles, et plus de la moitié (55 %) des agressions physiques infligées aux enfants par des membres de leur famille ont pour cible des filles.[6] En 1997, les pères étaient les accusés dans 97 % des affaires d'agression sexuelle et dans 71 % des affaires d'agression physique d'enfants par un parent.[7]

- Seulement 10 % des agressions sexuelles commises contre des femmes sont rapportées à la police.[8] Si on extrapole à partir des données disponibles, on arrive au chiffre annuel de 509 860 agressions sexuelles signalées ou non au Canada[9], soit 1 397 agressions par jour. Ce qui veut dire que, chaque minute de chaque journée, une femme ou un enfant au Canada subit une agression sexuelle. Très souvent, un agresseur s'en prendra à plusieurs reprises à la même femme ou au même enfant.
- 98 % des délinquants sexuels sont des hommes et 82 % des personnes survivant à ces agressions sont des jeunes filles et des femmes.[10]
- 43 % des répondantes à un sondage ont rapporté avoir subi au moins un incident d'attouchement sexuel non désiré, de tentative de pénétration sexuelle ou de pénétration forcée ou s'être vu imposer de participer à d'autres actes de nature sexuelle avant l'âge de 16 ans.[11] Il s'agissait dans la plupart des cas d'attouchements sexuels non désirés, habituellement commis à plusieurs reprises par le même agresseur.
- Les agressions sexuelles se produisent souvent dans des contextes où l'agresseur occupe une position de confiance vis-à-vis la victime : il peut s'agir du mari, du père, d'un membre de la parenté, d'un médecin, d'un entraîneur sportif, d'un conseiller religieux, d'un professeur, d'un ami, d'un employeur ou d'une fréquentation. La majorité des agressions sexuelles sont commises par un homme connu de la victime, qui utilisera d'habitude des pressions verbales, des trucs et/ou des menaces au moment de l'agression.[12] Les deux tiers des agressions sexuelles ont lieu à domicile.[13]
- Les femmes âgées continuent d'être battues. Les homicides conjugaux comptent pour un tiers (30 %) des meurtres de femmes de plus de 65 ans.[14]
- Au moins un million d'enfants canadiens ont été témoins d'actes de violence infligés à leur mère par leur père ou une figure de père. Dans 52 % de ces incidents, la mère craignait pour sa vie et dans 61 % des cas, elle a subi des blessures physiques.[15] Les enfants témoins de violence contre leur mère présentent souvent des signes de syndrome de stress post-traumatique et voient périlcliter leurs habiletés sociales et leurs résultats scolaires.[16]
- La peur de la violence limite aussi la vie de nombreuses femmes. Quarante-deux pour cent des femmes (contre 10 % des hommes) ressentent une « insécurité totale » lorsqu'elles marchent dans leur propre quartier après la tombée du jour, qui arrive aussi tôt que 15 h 30 pendant l'hiver canadien et encore plus tôt dans le Nord. Alors que seulement un homme sur dix s'en inquiète, plus d'un tiers (37 %) des femmes se disent soucieuses à l'idée d'être seules chez elles le soir ou la nuit.[17]
- Au Canada, un homme qui bat et viole sa conjointe peut demeurer dans la résidence familiale tandis que la femme et les enfants doivent parfois déménager de refuge en refuge, ce qui bouleverse leurs vies, leur travail ou leurs études. Une enquête menée en 1993 révélait que 295 000 Canadiennes violentées n'avaient accès à aucun service de consultation ou d'hébergement.[18]

Qui sont les personnes à risque d'être violentées?

Toutes les femmes sont vulnérables à la violence mais certaines le sont encore plus que d'autres.

•À l'échelle mondiale, au moins une femme sur quatre est agressée physiquement ou sexuellement **pendant la grossesse**, habituellement par son conjoint.[19] Au Canada, 21 % des femmes agressées physiquement par un partenaire l'ont été pendant une grossesse et 40 % ont dit que la violence avait commencé alors qu'elles étaient enceintes.[20] On constate souvent que la violence débute ou s'intensifie pendant la grossesse, au moment où une femme est plus vulnérable et dépend plus du soutien de son partenaire.[21]

•**Les jeunes femmes et les enfants** de sexe féminin sont hautement susceptibles d'être agressées sexuellement. En 1997, les moins de 18 ans comptaient pour 24 % de la population canadienne mais constituaient 60 % de toutes les victimes d'agressions sexuelles et un cinquième (19 %) des victimes de voies de fait.[22] Si on regarde les infractions sexuelles à l'égard d'enfants de moins de douze ans, groupe d'âge où les garçons sont le plus souvent victimes d'agression sexuelle, les filles sont tout de même victimisées deux fois plus souvent que les garçons.[23] En outre, les femmes de moins de 25 ans sont les plus susceptibles d'être assassinées par un partenaire masculin.[24]

•Une enquête menée par le Réseau d'action **des femmes handicapées** du Canada révèle que 40 % des femmes handicapées ont déjà été violées, maltraitées ou agressées. Plus de la moitié (53 %) des femmes handicapées depuis la naissance ou la petite enfance ont subi des sévices.[25] Les femmes handicapées peuvent aussi subir des torts physiques, sexuels ou financiers de la part de leurs pourvoyeurs de soins. Moins des deux tiers des refuges pour femmes battues se disent accessibles aux femmes handicapées.[26] Toutefois, seulement une femme handicapée sur dix affirme avoir obtenu l'aide demandée à une maison d'hébergement ou de transition pour femmes.[27]

•Les recherches démontrent systématiquement que la vaste majorité **des femmes autochtones** ont déjà été agressées et qu'un enfant autochtone a très peu de chances de grandir sans vivre au moins une expérience directe d'agression ou d'alcoolisme dans son milieu. Les premières manifestations de violence peuvent avoir été infligées au pensionnat ou par des parents à l'âme endommagée par les viols, les voies de fait et le génocide culturel subis au pensionnat. La violence continue à l'âge adulte et entre 48 % et 90 % des femmes autochtones sont agressées par leurs partenaires, selon leur communauté d'appartenance. Les femmes autochtones vivent aussi des agressions à caractère raciste et sont plus harcelées dans la rue par le public et par la police que les femmes non autochtones.[28]

•La violence faite aux femmes transcende les barrières socio-économiques.[29] Toutefois, **les femmes ayant un revenu peu élevé** peuvent se voir plus souvent emprisonnées dans des relations violentes par manque de ressources financières pour vivre et pour se loger. Chez les femmes Inuits comme pour d'autres, « la quasi-absence d'autres possibilités de logement force souvent les femmes à demeurer dans des situations dangereuses et potentiellement mortelles ».[30]

•En plus de **la violence raciste**, les femmes des minorités raciales, ethnoculturelles ou linguistiques subissent aussi la violence de leurs partenaires intimes. Mais elles ne jouissent pas du même accès au système judiciaire et aux services. Seulement 57 % des maisons d'hébergement et de transition pour femmes au Canada offrent des services adaptés aux différences culturelles.[31] Les femmes qui maîtrisent difficilement la langue officielle de leur région ont d'énormes difficultés à accéder aux services et à traiter avec l'appareil judiciaire. Lorsqu'elles ne peuvent pas compter sur ces services et sur ce système de justice, les femmes ont d'autant plus de difficulté à échapper aux rapports de violence.

•Les femmes qui occupent certains emplois sont également plus à risque d'être agressées. Par exemple, **les employées de maison étrangères** sont sous-payées, isolées dans des maisons privées et vulnérables aux menaces

de déportation si elles se plaignent de sévices physiques ou sexuels. Elles ignorent souvent leurs droits juridiques et ne savent à quels services s'adresser. Les travailleuses de la santé et les femmes militaires sont aussi particulièrement exposées à la violence en milieu de travail. Toutes les femmes occupant des postes subalternes sont vulnérables au harcèlement au travail, et les femmes occupant des emplois à prédominance masculine peuvent se retrouver dans des contextes de travail hostiles aux femmes. Enfin, le risque d'agressions physiques ou sexuelles, de violence continuelle et de meurtre est énorme pour les femmes travaillant pour l'industrie du sexe. Ce sont elles qui reçoivent le moins de soutien en raison de la stigmatisation de la prostitution et du mythe qui en fait un « choix personnel ». Cette croyance ignore le fait que presque toutes les jeunes femmes qui aboutissent dans le commerce du sexe fuient des foyers violents et que les choix économiques offerts aux jeunes femmes isolées sont très limités.[32]

La violence dans les relations lesbiennes

Selon une étude de petite taille, 20 % des lesbiennes ont connu une forme quelconque de violence émotionnelle, psychologique ou physique dans une relation avec une femme. L'étude rapporte aussi que 11 % des lesbiennes ont été victimes de violence physique et 2 % ont subi une agression sexuelle dans leur relation. Les statistiques sont beaucoup plus faibles que dans une relation homme-femme, mais la question demeure préoccupante, notamment parce que les lesbiennes peuvent ne pas se sentir à l'aise de solliciter l'aide des services sociaux, de la police ou des tribunaux en raison du stigmate et de la discrimination entourant l'orientation sexuelle.[33]

Pourquoi ne par parler de violence contre les hommes, de violence conjugale ou tout simplement de violence?

- Les hommes commettent la très grande majorité de l'ensemble des crimes de violence, qu'ils infligent habituellement à des femmes et à des jeunes filles. En 1996, la moitié (48 %) de tous les crimes de violence commis au Canada ont été le fait d'un agresseur masculin s'en prenant à une victime féminine. Les hommes ont agressé d'autres hommes dans seulement 39 % des cas; 7 % des affaires concernaient l'agression d'une femme par une femme et 6 % l'agression d'un garçon ou d'un homme par une jeune fille ou une femme.[34]

- Qualifier la violence faite aux femmes de « violence conjugale » occulte le fait que presque toute cette violence est perpétrée par des hommes contre des partenaires féminines et que, les hommes ayant souvent plus de force physique que les femmes, plus de femmes se retrouvent à l'hôpital ou meurent en raison de cette violence.

- Plus de la moitié de toutes les agressions physiques déclarées infligées à des femmes adultes sont le fait de membres de leur famille, dont la moitié sont les conjoints, alors que 14 % seulement des agressions infligées à des hommes sont le fait de membres de leur famille, dont 8 % sont leur partenaire masculin ou féminin.[35] Un modèle semblable se dégage pour les jeunes de moins de 18 ans : les garçons se battent surtout avec des connaissances et des étrangers, tandis que les filles seront plutôt agressées physiquement et sexuellement par des membres de la famille.[36] Les sévices et le contrôle infligés de façon continue par quelqu'un qui est sensé vous aimer représentent la plus grande des trahisons et ont un immense impact psychologique à long terme. Ce type d'agression diffère profondément des autres comme, par exemple, les conflits ponctuels et isolés avec des étrangers.

- Qu'elles soient dirigées contre les hommes, les femmes ou les enfants, toutes les formes de violence sont à proscrire.

Il ne s'agit pas de présenter les hommes comme des monstres mais d'essayer de comprendre les causes profondes de la violence et les moyens de la prévenir. Si nous refusons de regarder en face le clivage de genre évident dans la violence et ce qu'il nous apprend du problème et de ses éventuelles solutions, nous ne ferons que perpétuer le problème pour les générations à venir.

La violence est-elle biologique? Devons-nous baisser les bras face à elle?

- Si la violence constituait un impératif biologique chez les mâles, tous les hommes seraient violents; or, ils ne le sont pas. Beaucoup d'hommes sont des gens corrects, aimants, responsables et respectueux, qui ne s'en prennent pas aux femmes. Pour comprendre le problème, nous devons décoder les divers éléments associés à la socialisation des garçons. Plusieurs garçons sont aiguillonnés à prouver leur « masculinité » par des actes de violence et une absence de compassion. Le nombre de modèles violents proposés aux garçons, qu'il s'agisse de lutteurs, de boxeurs, de héros de guerre ou de casse-cou, dépasse largement celui de modèles d'hommes paisibles, responsables et attentifs. Les hommes faibles et insécures ont souvent l'impression de devoir contrôler les autres, et notamment les femmes, pour « prouver leur virilité ».

- L'influence des modèles masculins violents est transmise dès l'enfance. Les femmes violentées par un partenaire masculin sont trois fois plus susceptibles que les femmes non violentées d'affirmer que leur partenaire a vu son père battre sa mère.[37]

- Les évaluations des divers types de programmes pour batteurs de femmes témoignent qu'il ne suffit pas d'apprendre à « gérer sa colère ». Bien qu'une majorité des hommes (53 % à 85 %) qui complètent ces programmes demeurent non violents jusqu'à deux ans après l'intervention, plusieurs continuent d'imposer à leur conjointe d'autres genres de comportements menaçants et coercitifs. Les programmes les plus efficaces ne se contentent pas d'un contrôle de l'agressivité; ils insistent sur l'égalité des femmes et sur des modèles masculins non violents.[38]

- Dans presque la moitié (45 %) des cas de voies de fait contre une conjointe où il y a intervention policière, on constate un arrêt ou une diminution de la violence masculine suite à l'intervention.[39] Lorsque la violence masculine est assortie de conséquences, elle décroît.

Statistique Canada en est venu à la conclusion que les femmes et les hommes sont également violents dans une relation intime. Une analyse plus approfondie de l'enquête nous révèle que Statistique Canada reconnaît que les hommes ont recours à des types de violence plus graves, les femmes sont agressées beaucoup plus souvent, les femmes subissent des blessures plus graves et sont cinq fois plus susceptibles de nécessiter des soins médicaux. En outre, plus du tiers des femmes agressées craignent pour leur vie (38 %) contre 7 % chez les hommes. La violence a aussi des répercussions à long terme beaucoup plus profondes chez les femmes par rapport aux hommes, incluant la dépression, l'anxiété, une faible estime de soi et le fait de craindre pour elles-mêmes et leurs enfants. En fait, 22 % des hommes ayant rapporté être victimes de violence ont affirmé que cela n'a eu que très peu d'impact sur eux, comparativement à une minuscule proportion de femmes.[40]

Même le type de violence psychologique diffère. L'enquête conclut qu'autant les hommes que les femmes font de la violence psychologique, mais la jalousie et le fait d'exiger de savoir où était l'autre constituaient les deux seuls

éléments de comparaison où les deux sexes se retrouvaient à égalité. À tous les autres niveaux (essayer de limiter le contact avec la famille et les amis, les injures, les menaces de violence envers un proche de l'autre personne, endommager ou détruire les biens, priver l'autre du revenu familial), les hommes surclassaient les femmes.[41] Chaque fois qu'une étude affirme que les hommes et les femmes sont également violents, posez des questions sur le contexte et les conséquences de la violence. Selon Santé Canada, le Conflict Tactics Scale et les mesures de ce type ne reflètent pas correctement ce qui se passe à la maison entre les hommes et les femmes.[42] Ce sont des outils dont se servent les conservateurs pour nier que la violence faite aux femmes constitue un problème.

L'ESG mesure la violence dans les relations actuelles et au cours des cinq dernières années, tandis que l'Enquête sur la violence envers les femmes, plus détaillée et menée par Statistique Canada en 1993, évalue la violence subie depuis l'âge de 16 ans. Aucune des deux enquêtes n'inclut le Nord canadien, ni les réserves autochtones où nous savons que la violence est prévalente. Ces deux enquêtes ne touchent pas non plus les personnes qui s'expriment mal en français ou en anglais, les femmes résidant dans les maisons de transition ou ne disposant pas de téléphone. Statistique Canada reconnaît que l'ESG sous-estime la violence contemporaine parce que les personnes vivant avec un conjoint violent qui pourrait écouter leurs appels téléphoniques auraient peur de dévoiler leur situation à un intervieweur inconnu.[43]

L'effet de l'intervieweur est aussi important : une femme peut être moins susceptible de confier une situation de violence intime à un intervieweur masculin, mais l'ESG ne semble pas avoir tenu compte de ce facteur.

Les femmes deviennent-elles aussi violentes que les hommes?

- D'aucuns croient que la violence des femmes et des jeunes filles augmente en flèche parce que les médias ne cessent de clamer des « hausses de 100 % » des infractions commises par les jeunes contrevenantes. Il faut voir au-delà du sensationnalisme des médias. Quatre sur cinq des crimes commis par des jeunes le sont par des jeunes hommes, et la majorité des infractions commises par les deux sexes ne concernent que des biens.[44]
- Quand on vous annonce une escalade de la violence féminine, souvenez-vous qu'il s'agit de la transition de très peu de cas à quelques cas. Un simple passage d'un à deux incidents permet de parler d'une hausse de 100 %.
- Maintenant que l'éventail des modèles féminins s'est élargi pour inclure des héroïnes violentes, il n'est pas étonnant que certaines filles envisagent, à l'instar des garçons, la violence comme une solution à leurs problèmes et en retirent une impression de puissance.

Pourquoi n'avons-nous pas de refuges pour les hommes battus?

- Ce n'est pas le gouvernement qui a créé les maisons d'hébergement et de transition pour femmes. Ce sont des groupes informels de femmes qui ont mis sur pied un genre de « réseau de résistance » en hébergeant des femmes dans leurs maisons, parce qu'elles connaissaient des femmes agressées qui n'avaient aucun endroit où aller. Plus tard, les femmes ont dû affronter le scepticisme et les sarcasmes lorsqu'elles ont fait valoir la nécessité d'ouvrir des maisons d'hébergement. Finalement, après des années à documenter la violence et à réclamer des changements, les premières maisons furent créées. On a récemment calculé qu'au cours d'une journée d'avril 1998, plus de 6 100 femmes et enfants trouvaient refuge contre la violence dans 422 maisons d'hébergement et de transition réparties à travers le

Canada. Cette population était composée à 48 % de femmes et à 52 % de leurs enfants. Environ les trois quarts de ces enfants avaient moins de dix ans.[45] En plus d'être généralement très sous-payé, le personnel des maisons d'hébergement et de transition doit fournir des heures gratuites de travail épuisant. Des bénévoles assument le reste des tâches.

•S'il existait un besoin de refuges pour des hommes battus, les personnes concernées se réuniraient pour en créer, comme les femmes l'ont fait au cours des années 1970.

•Un refuge pour des hommes battus a été ouvert en Angleterre, mais on a dû le fermer parce qu'il n'était pas utilisé.[46]

Pourquoi certaines femmes demeurent-elles dans des relations violentes?

•**Par peur** : Les femmes sont parfois assassinées ou sauvagement agressées lorsqu'elles tentent de fuir ou après avoir quitté un partenaire violent. Entre 1974 et 1992, six fois plus de femmes ont été tuées par leur mari au cours de la séparation que durant la cohabitation.[47] Une femme peut penser qu'il vaut mieux garder son partenaire à vue plutôt que d'être pourchassée et tuée. Elle peut croire l'agresseur qui menace de la tuer avec ses enfants si elle part et, dans certains cas, elle aura raison. Même si les forces policières et le système judiciaire ont fait des progrès depuis les années 1980 en matière de violence faite aux femmes, ces instances ne protègent pas encore adéquatement les femmes des agresseurs identifiés. Et le système judiciaire protège encore moins bien certaines femmes que d'autres, comme en témoigne un incident à Winnipeg où deux femmes métisses, craignant d'être attaquées par un agresseur connu qui enfreignait une ordonnance de non-communication, furent retrouvées mortes après que la police ait ignoré leurs cinq appels au 911 sur une période de huit heures.[48]

•**Par manque de ressources ou d'endroit où aller** : Au Canada, les femmes gagnent moins d'argent que les hommes pour un travail exigeant des compétences équivalentes et elles constituent la majorité des pauvres. Bien des femmes restent dans une relation violente parce qu'elles n'ont tout simplement aucun autre endroit où aller vu les lacunes de logements à prix abordable, les salaires inférieurs versés aux femmes et le manque de places dans les garderies subventionnées. Ces facteurs les empêchent de trouver l'emploi rémunéré et/ou la formation qui leur permettraient de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants.

•**Parce que la violence fait partie de la vie** : Une femme peut avoir grandi en voyant sa mère être battue et en avoir conclu que la violence est un élément habituel des rapports de couple.[49] Un agresseur peut utiliser des vidéos sadomasochistes et glisser vers une culture de films et d'amis violents, ce qui submerge la femme de messages culturels où la violence envers les femmes est présentée comme non seulement acceptable, mais normale et désirable.

•**Par amour ou loyauté** : Les hommes agresseurs se présentent souvent comme très romantiques et charmeurs au début de la relation. De plus, chaque épisode d'agression est souvent suivi d'une nouvelle « période de séduction » où l'homme s'excuse, offre des cadeaux et/ou jure que ça ne se reproduira jamais, qu'il faut mettre l'agression sur le compte des difficultés qu'il traverse et qu'il a plus que jamais besoin de la femme qu'il aime. Voilà l'homme dont elle est tombée amoureuse, avec qui elle a eu des enfants, à qui elle a promis de l'accompagner toute sa vie, « pour le meilleur et pour le pire ». Ce n'est pas un lien facile à briser.

•**Par piètre estime de soi** : Une femme peut avoir été battue et violée depuis tellement longtemps qu'elle commence à croire l'agresseur qui lui dit qu'elle est sans valeur, bonne à rien, qu'elle ne s'en tirera jamais ou qu'elle mérite son sort.

Chaque acte de violence physique, sexuelle et psychologique détruit son âme un peu plus.

•**Par gêne ou par honte** : Certaines femmes pensent qu'elles sont à blâmer pour la violence infligée, qu'elles devraient être capables de « sauver » leur mariage, d'aider leur conjoint violent. Pour elles, quitter la relation équivaut à un honteux constat d'échec. Dans les communautés et les réseaux où les femmes battues ne disposent d'aucun soutien ou presque et où les gens se font dire qu'il est mal vu de « laver son linge sale » en public, les femmes peuvent préférer éviter l'anathème qui retomberait sur elles et leurs enfants.

•**Par manque de soutien** : Une femme peut avoir fait appel à des voisins qui n'ont pas voulu s'en mêler, à des membres du clergé ou à sa parenté qui lui ont dit de rester avec son mari coûte que coûte, à la police qui n'a rien fait, à un tribunal qui n'a donné à son agresseur qu'une condamnation avec sursis ou à un psychiatre ou un psychologue qui l'a blâmée de la violence subie.

•**À cause d'un parrainage d'immigration ou d'autres liens** : Si le droit de séjour au Canada d'une femme dépend d'un partenaire agresseur ou si elle ne parle couramment aucune des deux langues officielles ou si elle dépend de l'agresseur pour les soins requis par une maladie ou un handicap, elle ne peut pratiquement pas partir.

•**Une étude interculturelle** a démontré que la plupart des femmes agressées se servent de stratégies proactives pour maximiser leur sécurité et celle de leurs enfants. Quelques-unes résistent à l'agresseur et ripostent, quelques-unes s'enfuient et d'autres essaient de maintenir la paix en cédant aux exigences de leur partenaire. Ce qui peut ressembler à une absence de réactions à la violence peut en fait correspondre chez une femme à une stratégie réfléchie destinée à assurer sa protection et celle des enfants.[50]

Pourquoi les femmes ne signalent-elles pas toujours les agressions sexuelles?

•Certains femmes et jeunes filles ne reconnaissent pas le viol commis par une connaissance ou par un mari comme une agression sexuelle, constituant une infraction criminelle.

•Certains se sentent, d'une façon ou d'une autre, responsables de l'agression, par adhésion aux préjugés voulant que les femmes agressées sexuellement aient « couru après ».

•Certains craignent de ne pas être crues, d'être tournées en ridicule ou exclues du groupe qu'elles partagent parfois avec le violeur (famille, congrégation, école, etc.) ou elles ont honte d'avoir été violées et désirent que personne ne le sache.

•Certains craignent que l'agresseur ne se venge ou qu'il les agresse de nouveau si elles parlent.

•Beaucoup de femmes manquent de confiance envers un appareil policier et judiciaire inefficace et raciste. En 1997-1998, on a dénombré 7 629 procès pour agression sexuelle dans les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes. Seulement 1 533 de ces procès ont résulté en une sentence de prison. Plus des deux tiers (39 %) des agresseurs sexuels condamnés n'ont pas été condamnés à plus qu'une période de probation. Récemment, un juge a déclaré un agresseur sexuel récidiviste non coupable d'une agression sexuelle, en arguant notamment que sa victime de 17 ans, vêtue d'un T-shirt et de shorts en plein été, ne portait « ni bonnet ni crinoline » et qu'elle n'était pas vierge.[51] Bien des femmes refusent tout simplement de subir les attitudes antédiluviennes de certains agents de police et juges; elles veulent tourner la page sur l'agression plutôt que de devoir la revivre au cours de longs procès devant de parfaits

inconnus, surtout si les résultats risquent fort d'être décevants.

Les femmes ne mentent pas plus à propos des agressions sexuelles que toute autre personne ne ment au sujet de vols ou d'autres délits criminels commis contre eux. En fait, un quart des femmes sexuellement agressées ne signalent jamais l'agression à qui que ce soit.⁴⁵ Le fait de rapporter une agression sexuelle peut se révéler presque aussi traumatisant que l'agression elle-même. Les femmes et les jeunes filles ont besoin d'être appuyées et crues.

Quelles conséquences la violence envers les femmes a-t-elle?

Pour la société

•Les sévices physiques et sexuels infligés aux femmes et aux filles coûtent à l'économie canadienne 4,2 milliards \$ chaque année si l'on comptabilise le coût des services sociaux, de l'appareil de justice criminelle, des jours d'emploi perdus et des interventions en soins de santé.^[52] Près de 90 % de ces coûts incombent au gouvernement. Vos impôts servent au nettoyage des dégâts causés par les agresseurs.

•Les enfants qui sont témoins d'actes de violence contre leur mère sont sensiblement plus susceptibles de manifester plus tard un comportement agressif (intimidation, agression), des troubles affectifs (dépression, peur continue, anxiété), une activité criminelle (destruction de biens, vol et vandalisme) et de voir affecté leur développement social et académique. La majorité des détenus sous responsabilité fédérale ayant des antécédents de violence familiale avaient été témoins de violence dans l'enfance.^[53]

Pour les femmes : Conséquences immédiates

•**Décès** : À l'échelle internationale, on évalue de 40 % à plus de 70 % la proportion des meurtres de femmes qui sont commis par leurs partenaires intimes, habituellement dans le contexte d'une relation marquée par la violence.^[54] Seule une faible proportion des hommes victimes de meurtre sont tués par une partenaire intime et, lorsque cela arrive, ces femmes agissent habituellement pour se défendre ou en réaction à un agresseur.^[55]

•**Blessures/incapacité permanente** : La violence est une source importante des blessures infligées aux femmes, qui vont de coupures et d'ecchymoses jusqu'à l'incapacité permanente et la mort. Des Canadiennes blessées par un partenaire, 43 % doivent recevoir les soins d'un médecin et 50 % perdent des journées de travail.^[56]

•**Grossesse non désirée/avortement.**

•**Maladies transmises sexuellement, VIH/SIDA.**

•**Traumatisme affectif.**

Conséquences à long terme

•Les femmes qui ont vécu des agressions physiques ou sexuelles, dans l'enfance ou à l'âge adulte, risquent plus de connaître des problèmes de santé tels des blessures, des douleurs chroniques, des troubles gastro-intestinaux, de l'anxiété et de la dépression clinique. La violence sape également la santé en attisant des comportements

autodestructeurs comme le tabagisme et la toxicomanie. L'influence de la violence peut ainsi perdurer longtemps après la fin des agressions.[57] Les survivantes d'agression connaissent en moyenne durant leur vie plus d'interventions chirurgicales, de consultations médicales et pharmaceutiques, de séjours à l'hôpital et de consultations de santé mentale que le reste des femmes, et ce même en tenant compte des autres facteurs affectant le recours aux soins de santé et en déduisant les visites aux salles d'urgence.[58]

• **Suicide** : Les femmes qui ont été agressées sexuellement ou physiquement sont sensiblement plus susceptibles que les autres femmes d'attenter à leur vie.[59]

Une question de volonté politique

Au cours des vingt dernières années, les gouvernements ont commandé ou financé des centaines d'études au sujet de la violence faite aux femmes. Un exemple particulièrement visible à l'échelon fédéral est la commission itinérante de 10 millions de dollars, le Comité canadien sur la violence faite aux femmes, qui a publié en 1993 un plan d'action national comprenant plus de 100 recommandations. Le mouvement des femmes s'est aussi activé à documenter l'étendue du problème et à formuler des solutions efficaces, puisqu'il est quotidiennement sur la ligne de front à éponger le sang versé. Le gouvernement n'a absolument rien fait au sujet de la majorité des recommandations inscrites dans ces centaines de rapports, notamment dans les domaines de l'égalité économique et du logement qui sont des nécessités fondamentales pour les femmes cherchant à fuir un partenaire violent.

Ce que vous pouvez faire :

- Appuyez les organisations qui défendent les droits des femmes violentées et qui leur fournissent des services.
- Confrontez les journaux, les animateurs radio et les stations de télé lorsque ces médias font de la désinformation au sujet de la violence faite aux femmes. Confrontez les attitudes, les pratiques et les politiques qui favorisent des tendances violentes chez les garçons, excusent la violence chez les hommes et démontrent un manque de respect pour les femmes. L'égalité entre femmes et hommes est la meilleure façon de mettre fin à la violence contre les femmes.
- Discutez de ce problème avec des ami(e)s, des parents, des voisin(e)s, des collègues de travail et avec vos médias locaux. Mettez au défi votre employeur, votre école, votre lieu de culte, votre club de lecture ou toute autre organisation dont vous faites partie d'adopter trois mesures concrètes pour réduire la violence faite aux femmes et pour venir en aide aux femmes et aux enfants violenté(e)s. Le Centre national d'information sur la violence dans la famille possède une foule de ressources pouvant alimenter une discussion. On peut leur téléphoner sans frais au 1-800-267-1291 ou consulter leurs ressources en cliquant sur Santé des femmes ou Violence dans la famille sur le site Web de Santé Canada : <http://www.hc-sc.gc.ca/nc-cn>
- Écrivez ou téléphonez à vos représentant(e)s politiques pour leur demander quelles mesures concrètes elles et ils entendent prendre pour réduire et éliminer la violence faite aux femmes. Portez attention aux politiques d'ordre structurel qui emprisonnent les femmes dans des relations marquées par la violence – par exemple, l'absence de logements à prix abordable, le manque d'emplois bien rémunérés, l'absence de services de garde, le sous-financement des services d'aide aux femmes et aux enfants violenté(e)s et les lacunes du système judiciaire. Si votre député ou conseiller municipal se contente d'énumérer des mesures du passé, souvenez-vous

que les initiatives précédentes du gouvernement n'ont fait qu'effleurer la surface du problème. Exigez des engagements précis à mettre en oeuvre telle ou telle recommandation des multiples études effectuées depuis vingt ans. Fixez-vous une échéance pour une intervention concrète et relancez votre représentant(e) pour vérifier s'il ou elle tient ses promesses.

Les problèmes touchant l'évaluation de la violence peuvent amener à sous-estimer la violence faite aux femmes

Les résultats controversés de l'Enquête sociale générale (ESG) de Statistique Canada en 1999 semblent contredire les enquêtes précédentes sur la violence réalisées par ce ministère. Étant donné que Statistique Canada utilise le Conflict Tactics Scale (ou des questionnaires d'enquête similaires) qui mesure le nombre d'actes violents sans tenir compte du contexte - par exemple qui a initié la violence, s'agit-il d'acte d'agression ou d'auto-défense, qui détient le pouvoir dans la relation, qui est décédé des suites de la violence ou s'est retrouvé à l'hôpital -

Les gouvernements peuvent bien parler d'égalité, mais leurs politiques de logement, de revenu, d'emploi, d'éducation, de justice criminelle, d'immigration, de santé, de maintien à domicile et de garde d'enfants contribuent à maintenir les femmes captives de relations violentes. Les gouvernements pourraient faire partie de la solution mais, à ce jour, ils perpétuent le problème de façon active et meurtrière.

[1] Canada, Statistique Canada, « L'Enquête sur la violence envers les femmes », Le Quotidien, 18 novembre 1993.

[2] Canada, Statistique Canada, La violence familiale au Canada: un profil statistique, Ottawa, Ministre de l'Industrie, 1999, p. 19. Ces données proviennent de l'Enquête sur la violence envers les femmes (1993), menée par Statistique Canada auprès de 12 300 Canadiennes âgées de 18 ans et plus. L'enquête sous-estime l'incidence réelle de la violence faite aux femmes puisqu'elle n'a pas couvert les Territoires canadiens du Nord-Ouest, où la violence est particulièrement répandue. Selon les rapports de police de 1997 cités à la p. 16 de ce document, la « violence conjugale » compte pour un sur cinq de l'ensemble des crimes violents commis au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest (aujourd'hui le Yukon, les T. N.-O. et le Nunavut).

[3] Ibid., p. 15.

[4] Canada, Statistique Canada, « L'homicide au Canada 1988 », Le Quotidien, 7 octobre 1999.

[5] *Idem.*

[6] Canada, Statistique Canada, La violence familiale au Canada, 1999, p. 6.

[7] *Idem.*

[8] Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, « Dispelling the Myths about Sexual Assault », Toronto, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1998.

[9] En 1998, les 179 corps policiers qui participaient, dans 6 provinces, au Programme de déclaration uniforme de la criminalité ont rapporté 25 493 agressions sexuelles. Comme la GRC et d'autres corps policiers ne participent pas à ce programme, cette enquête couvre moins de la moitié (48 %) du volume national de crimes signalés. Une évaluation conservatrice du nombre national d'agressions sexuelles signalées donnerait donc 50 986 incidents, soit 10 % de 509 860.

[10] Canada, Statistique Canada, « Délinquants sexuels », Juristat, vol. 19, n^o 3 (mars 1999), p. 1. Juristat est une publication du Centre canadien de la statistique juridique, de Statistique Canada.

[11] Données produites par le Women's Safety Project, une enquête menée auprès de 420 femmes de la région de Toronto sélectionnées au hasard. Rapporté dans Comité canadien sur la violence faite aux femmes, Un nouvel horizon : éliminer la violence, atteindre l'égalité, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services, 1993.

[12] Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, op. cit.

[13] Canada, Statistique Canada, « Délinquants sexuels », 1999.

[14] Canada, Statistique Canada, La violence familiale au Canada, p. 6.

[15] Ibid., p. 30.

[16] Cathy Trainor, « Les refuges pour femmes violentées au Canada », Juristat, vol. 19, n^o 6 (juin 1999), p. 7.

[17] Canada, Statistique Canada, Portrait statistique des femmes au Canada, Ottawa, Ministre de l'Industrie, 1995, p. 115.

[18] Trainor, op. cit., p. 7.

[19] Lori Heise, Mary Ellsberg et Megan Gottermoeller, « Ending Violence Against Women », Population Reports, Series L, no 11, John Hopkins University School of Public Health, Population Information Program, décembre 1999.

[20] Canada, Statistique Canada, La violence familiale au Canada.

[21] B. Lent, « Obstetrical issues in wife abuse », Canadian Journal of Obstetrics/Gynaecology & Women's Health Care, vol. 4, n^o 5 (1992), pp. 330-33, cité dans Comité canadien sur la violence faite aux femmes, p. 34.

[22] Canada, Statistique Canada, La violence familiale au Canada, p. 27.

[23] Canada, Statistique Canada, « Délinquants sexuels », p. 1.

[24] Canada, Statistique Canada, La violence familiale au Canada.

[25] Jillian Ridington, Beating the Odds: Violence and Women with Disabilities, Réseau d'action des femmes handicapées du Canada, 1989, pp. 1, 6.

[26] Trainor, op. cit.

[27] Ridington, loc. cit.

[28] Comité canadien sur la violence faite aux femmes, op. cit. Voir chapitres préparés par le Cercle autochtone, pp. 101-190.

[29] Statistique Canada, *La violence familiale au Canada*, p. 20.

[30] Pauktuutit Inuit Women's Association, « Inuit Women: The Housing Crisis and Violence ». Préparé pour la Société centrale d'hypothèque et de logement, Ottawa, Pauktuutit, c. 1995, p. 1.

[31] Trainor, op. cit.

[32] Comité canadien sur la violence faite aux femmes, op. cit. , pp. 41-44.

[33] Santé Canada, *La violence dans les relations lesbiennes information et ressources*, Santé Canada, 1998, p. 10.

[34] Derek Janhevich, « Violence committed by strangers », *Juristat* 18 (9), Juin 199, p. 9

[35] Statistique Canada, *La violence familiale au Canada*, p. 27.

[36] Ibid., p. 29.

[37] Karen Rodgers, « Résultats d'une enquête nationale sur l'agression contre la conjointe », *Juristat*, vol. 14, no 9 (1994).

[38] Heise, Ellsberg et Gottemoeller, op. cit.

[39] Rodgers, op. cit. Bien que la violence masculine cesse ou décroît dans la moitié des cas où il y a intervention policière, il est important de noter que, dans 40 % des cas, l'intervention n'entraîne aucun changement chez les hommes et que, dans 10 % des cas, leur violence s'accroît. Une réaction efficace de l'appareil de justice criminelle est donc un élément important de l'intervention face à la violence masculine envers les femmes, mais ce ne peut être la seule solution.

[40] Statistique Canada, *La violence familiale au Canada : profil statistique 2000*, ministre de l'Industrie, Ottawa, 2000.

[41] Ibid.

[42] Santé Canada, *Violence à l'égard du mari : vue d'ensemble sur la recherche et perspectives*, Santé Canada, Ottawa, 1999.

[43] Statistique Canada 2000.

[44] Statistique Canada, *La criminalité de violence chez les jeunes*, 1998, *Le Quotidien*, 21 décembre 1999.

[45] Statistique Canada, *Maisons d'hébergement pour femmes violentées*, *Le Quotidien*, 11 juin 1999.

[46] Santé Canada, *Violence à l'égard du mari : vue d'ensemble sur la recherche et perspectives*, Santé

Canada, Ottawa, 1999.

[47] Rebecca Kong, « Criminal harassment », *Juristat* 16 (12) 1996.

[48] The Drum: Manitoba's Source for Aboriginal News. http://collection.nlc-bnc.ca/100/201/300/first_perspective/2001/04-18/dr... [1]

[49] Celles et ceux qui sont témoins de la violence de leur père envers leur mère sont plus susceptibles de devenir victimes ou de transmettre cette violence une fois devenus adultes. P. Jaffe, D. Wolfe, S. Kayer Wilson, *Children of Battered Women* (Newbury Park. CA : Sage, 1990.

[50] Heise, Ellsberg et Gottemoeller, op. cit.

[51] Cette décision a été cassée par la Cour suprême du Canada en 1999, mais le juge en question – et beaucoup d'autres semblables à lui – siègent encore et décident de causes d'agression sexuelle.

[52] L. Greaves, O. Hankivsky et J. Kingston-Riechters, *Selected Estimates of the Costs of Violence Against Women*, London (Ontario), Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants, 1995.

[53] Canada, Statistique Canada, *La violence familiale au Canada*, p. 32.

[54] Heise, Ellsberg et Gottemoeller, op. cit.

[55] P.H. Smith, K.E. Moracco et J.D. Butts, « Partner homicide in context: A population-based perspective », *Homicide Studies* vol. 2, no 4, pp. 400-421, 1998.

[56] Rodgers, op. cit.

[57] Heise, Ellsberg et Gottemoeller, op. cit.

[58] Idem.

[59] Idem.

URL source: <http://www.criaw-icref.ca/node/99>

Liste:

[1] http://collection.nlc-bnc.ca/100/201/300/first_perspective/2001/04-18/drum5.html